

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00091

**FNE LOIRE ET LPO AURA SECTION LOIRE - VERSEMENT DE SUBVENTIONS
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANNEE
2023**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 59
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DÉGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230302-D20230009110

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

FNE LOIRE ET LPO AURA SECTION LOIRE - VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANNEE 2023

La Métropole s'est engagée dans la mise en œuvre d'une stratégie biodiversité métropolitaine dans l'ensemble de ces compétences. A ce titre, elle s'entoure de conseils d'expert et affirme une forte visibilité aux partenariats qu'elle a depuis longtemps avec les acteurs associatifs de protection de la nature présents sur son territoire que sont FNE et LPO. Ces associations détiennent une connaissance sur la biodiversité locale, et la réalisation des accompagnements produits auprès des collectivités en matière d'enjeux pédagogiques ou d'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement ou de restauration des milieux naturels ou de la nature en ville.

Considérant que la délibération votée par le Bureau métropolitain du 10/06/2021 référencée 2021.00220 a acté l'intérêt de s'entourer des compétences de ces associations (FNE Loire et LPO AURA section Loire) pour une durée de trois ans (2021-22-23).

La présente délibération vise à définir les actions spécifiques de l'année et les montants financiers.

1- L'association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)

FNE Loire est agréée par les Ministères de l'Ecologie et du Développement Durable, de l'Education Nationale et par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS). Elle fédère une vingtaine d'associations du département. La fédération joue un rôle essentiel d'information et sensibilisation auprès de tous les publics. FNE Loire dispose d'une capacité d'expertise du fait de l'existence de ces réseaux et de leur animation. Elle est de ce fait un partenaire de Saint-Etienne Métropole depuis sa création.

Pour FNE : trois axes d'intervention sont retenus pour l'année 2023 :

Axe 1 – Sensibilisation de tous les publics à l'écocitoyenneté et à la transition écologique des territoires,

Axe 2 – La connaissance et la mobilisation autour des enjeux de la biodiversité,

Axe 3 – Sensibilisation et éducation des publics à la pratique du compostage.

Une convention de partenariat décrit les actions et projets développés par FNE et soutenus par la Métropole.

Compte tenu de l'intérêt communautaire des actions initiées par l'association ci-dessus décrites, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner la FNE Loire à hauteur de 91 800 € pour 2023.

2- La Ligue pour la protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes section Loire (LPO AURA)

La Ligue pour la protection des oiseaux LPO est la première association de protection de la nature en France avec plus de 45 000 adhérents, elle s'appuie sur un réseau national dynamique et structuré par des délégations régionales et départementales telle que celle de la Loire. La LPO est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Ses objectifs sont la protection, la sauvegarde et la valorisation des oiseaux et de leurs milieux naturels.

Elle est de ce fait un partenaire de Saint-Etienne Métropole depuis sa création.

Pour LPO : trois axes d'intervention sont retenus pour l'année 2023 :

- Axe 1 – Accompagner les collectivités pour une meilleure prise en compte de la Biodiversité dans les politiques publiques,
- Axe 2 – Mieux connaître et valoriser la biodiversité locale,
- Axe 3 – Sensibilisation de tous les publics à l'écocitoyenneté et à la transition écologique pour agir.

Compte tenu de l'intérêt communautaire des actions initiées par l'association ci-dessus décrites, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner la LPO à hauteur de 26 800 € pour 2023.

3- Actions communes réalisées par la FNE Loire et la LPO AURA section Loire

De par leur expertise et leur connaissance des enjeux territoriaux, FNE Loire et la LPO AURA section Loire contribueront à mettre en œuvre et relayer la stratégie métropolitaine en matière de biodiversité et sa boîte à outils. Cette dynamique de prise en compte de la biodiversité dans les compétences et pratiques métropolitaines nécessite une pédagogie et un changement de regard pour faire évoluer le niveau d'acceptabilité. Une gouvernance partagée sera spécifiquement mise en place afin d'associer les personnes ressources du territoire sur ces questions. Par exemple le forum de la transition écologique et énergétique viendra confirmer ces engagements et participera à mobiliser tous les publics du territoire. Une information adaptée à tous les publics sera à alimenter sur le site internet dédié à la stratégie biodiversité métropolitaine.

Ces actions communes seront réalisées dans le cadre des enveloppes financières citées précédemment.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'attribution de ces subventions aux associations suivantes pour un montant de 91 800 euros à la FNE Loire, et pour un montant de 26 800 euros à la LPO AURA section Loire pour l'année 2023 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 6281 de l'exercice 2023 selon le détail ci-dessous:**
 - **pour FNE : section fonctionnement (6281) au budget développement durable & énergies pour un montant de 43 000 €, au budget Assainissement, rivières pour un montant de 3 800 €, et au budget Gestion des déchets pour un montant de 45 000 €.**
 - **pour LPO : section fonctionnement (6281) au budget développement durable & énergies pour un montant de 13 000 €, au budget voirie pour un montant de 10 000 € au budget rivières pour un montant de 3 800 €.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

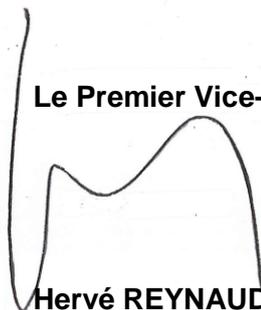
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD